

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 24 avril 2023

Délibération n° CP-2023-2144

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Dardilly - Vénissieux

Objet : Schéma directeur des énergies (SDE) - Stations multi-énergies - Individualisation totale d'autorisation de programme

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Mobilités

Rapporteur : Monsieur Fabien Bagnon

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 7 avril 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absent excusé : Mme Corsale (pouvoir à M. Gascon).

Commission permanente du 24 avril 2023**Délibération n° CP-2023-2144**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Dardilly - Vénissieux

Objet : Schéma directeur des énergies (SDE) - Stations multi-énergies - Individualisation totale d'autorisation de programme

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Mobilités

La Commission permanente,

Vu le rapport du 5 avril 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

L'opération schéma directeur des énergies - stations multi-énergie fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026 votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte

Par délibération du Conseil n° 2019-3489 du 13 mai 2019, la Métropole de Lyon a adopté son SDE 2019-2030, outil de planification énergétique territoriale s'inscrivant dans la continuité d'une saisie de l'enjeu énergie-climat par la Métropole.

L'objectif central affiché par le SDE est celui du développement de la mobilité bas carbone, en favorisant l'électromobilité, les carburants alternatifs tels que le gaz naturel véhicules (GNV), le GNV issu de la méthanisation de déchets organiques (BioGNV) ou encore l'hydrogène.

Conformément à l'action 52 du SDE, Accompagner le développement de la mobilité GNV, la Métropole, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et GRDF ont diligenté une étude visant à l'élaboration d'un schéma directeur des stations d'approvisionnement en GNV sur le territoire métropolitain, lequel constitue une projection du besoin en stations GNV à l'horizon 2030, sur la base d'une estimation de la demande de GNV à cette échéance.

Parallèlement, la Métropole met en place par étapes, depuis 2020, une zone à faibles émissions (ZFE) qui restreint, depuis 2021, l'accès aux véhicules professionnels et particuliers les plus polluants au cœur de l'agglomération puis à sa périphérie.

Il résulte de ces politiques publiques métropolitaines un besoin sur son territoire des solutions d'avitaillement multi-énergies en carburants alternatifs et recharges électriques rapides pour les flux locaux et de transit de véhicules professionnels, flottes de poids lourds (PL) et véhicules utilitaires légers (VUL) notamment.

Des parcelles de foncier métropolitain à Dardilly, en bordure de la voie rapide M6, et à Vénissieux avenue Viviani, à proximité du boulevard périphérique, sont situées dans des secteurs où a été identifiée une carence en solutions d'avitaillement en énergies alternatives pour les flux PL et VUL liée principalement à la rareté du foncier disponible.

II - Objectifs

Suite à ce constat, la Métropole souhaite apporter son aide par le biais de la mise à disposition de son foncier pour un projet répondant à cette problématique.

Les titres d'occupation seront consentis à l'issue de procédures de consultations préalables visant à retenir des projets d'avitaillement multi-énergies de la seule initiative des opérateurs économiques et sous leur responsabilité exclusive.

Afin de permettre la réalisation de ces projets, la Métropole prévoit la conclusion d'une convention d'occupation temporaire (COT) d'une durée de 18 ans avec les candidats retenus. Cette convention sera, par ailleurs, soumise au versement par le candidat retenu d'une redevance fixe annuelle.

Les fonciers métropolitains retenus pour ces projets d'équipement nécessitent, préalablement et parallèlement aux appels à projets prévus, des dépenses liées aux :

- études de sol, topographies et diagnostics divers,
- missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage,
- travaux de voirie publique d'accès et de signalisation routière,
- travaux de déconstruction et de dépollution.

Dès 2023, les fonciers identifiés à Dardilly en bordure de la M6 vont faire l'objet d'un 1^{er} appel à projets en vue de retenir un candidat et d'approuver une COT avant la fin 2023 pour un projet devant aboutir en 2024. La station Vénissieux Viviani est prévue avant la fin du mandat.

Le coût total de l'opération est estimé à 1 400 000 € TTC en dépenses d'investissement pour la période 2023-2025.

III - Plan de financement

Le coût prévisionnel détaillé de l'opération est le suivant :

Dépenses	2023 (montant en €)	2024 (montant en €)	2025 (montant en €)	Total (montant en €)
études - assistance	50 000	0	100 000	150 000
travaux	700 000	550 000	0	1 250 000
Total	750 000	550 000	100 000	1 400 000

Aussi, il est proposé d'individualiser une autorisation de programme pour un montant de 1 400 000 € en dépenses ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve les études et travaux sur les fonciers métropolitains dans le but de les mettre à disposition d'opérateurs économiques pour des projets d'avitaillement multi-énergies.

2° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P31 - Énergie pour un montant de 1 400 000 € en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 750 000 € en dépenses en 2023,
- 550 000 € en dépenses en 2024,
- 100 000 € en dépenses en 2025.

sur l'opération n° 0P31O8669.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2023 et suivants - chapitres 20 et 23, pour un montant de 1 400 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 25 avril 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230424-301894-DE-1-1 Date de télétransmission : 25 avril 2023 Date de réception préfecture : 25 avril 2023
